

Synthèse du Hackathon *UNIGE Sans Obstacles* : Dyslexie

Jeudi 6 avril 2023, Boulevard du Pont-d'Arve 28, Université de Genève

CONTEXTE

Ce marathon collaboratif, favorisant la créativité et l'innovation, a eu lieu dans le cadre d'une [campagne de sensibilisation au handicap *UNIGE Sans Obstacles*](#)¹. Le but de cet événement était de faire un **état des lieux** sur les mesures mises en place pour les personnes en situation de handicap à l'Université de Genève, d'identifier les obstacles rencontrés et de proposer des actions et **solutions innovantes** pour améliorer les conditions d'études de toutes et tous. Autour de ces objectifs, deux groupes de discussion de personnes concernées ont été formés. Le groupe dyslexie était composé de 7 personnes issues de facultés différentes à l'UNIGE : Psychologie et sciences de l'éducation, Sciences, Sciences de la société. Le groupe handicap auditif, moteur et visuel était composé de 6 personnes des facultés suivantes : Lettres, Psychologie et sciences de l'éducation, Sciences de la société.

À PROPOS DE LA DYSLEXIE

La dyslexie est un trouble neuro-développemental, handicap invisible, qui touche jusqu'à 20% de la population². Elle se caractérise par des difficultés de reconnaissance de mots, d'orthographe, de décodage et de compréhension de lecture, découlant généralement d'un déficit de la composante phonologique du langage³. La dyslexie se soigne par une logothérapie mais on reste dyslexique à vie. Avec l'âge, on développe des mécanismes de compensation, ce qui rend le trouble moins perceptible malgré sa persistance.

La communication autour de la dyslexie est principalement axée sur les enfants et leurs parents, contribuant à une conception que la dyslexie ne concerne que l'enfant en école primaire. Si l'environnement académique n'est pas adapté à ce trouble, la dyslexie peut devenir très handicapante.

Tenant compte des problèmes liées à la dyslexie, la transition aux études supérieures et, par conséquent, au monde du travail, est souvent compliquée. Ceci est renforcé par le fait que beaucoup de ces établissements ne sont pas adaptés à ce trouble néanmoins prévalent, d'où l'importance d'une intervention le plus tôt et le plus loin possible.

Dès l'école primaire, les personnes dyslexiques entendent souvent : « On ne va pas créer d'aménagements maintenant parce que plus tard, on ne le fera pas ». Cette attitude est déstabilisante à entendre et marque le commencement d'un cercle vicieux. Nous devons transformer ce processus en un cercle vertueux en rendant notre environnement plus inclusif.

¹ <https://unige.ch/-/campagnehandicap>

² Wagner, R.K., Zirps, F.A., Edwards, A.A., Wood, S.G., Joyner, R.E., Becker, B.J., Liu, G., & Beal, B. (2020). The prevalence of dyslexia: A new approach to its estimation. *Journal of learning disabilities*, 53(5), 354–365. <https://doi.org/10.1177/0022219420920377>

³ Lyon, G.R., Shaywitz, S.E., & Shaywitz, B.A. (2003). A definition of dyslexia. *Annals of Dyslexia*, 53(1), 1–14. <https://doi.org/10.1007/s11881-003-0001-9>

ÉTAT DES LIEUX À L'UNIGE

Coûts de 'prouver' sa dyslexie :

À l'Université de Genève, il faut fournir un bilan attestant de sa dyslexie. Ce bilan coûte cher, environ 500 CHF⁴, et n'est pas remboursé par les assurances. Une partie des coûts du bilan proposé par la Consultation en Logopédie de l'UNIGE peut être prise en charge pour certain-es étudiant-es en difficulté financière. En outre, le processus peut être lent, avec parfois un semestre d'attente. Il faut noter que ce bilan est à renouveler tous les 3 à 5 ans⁵ en cas de changement dans le parcours d'études (faculté ou diplôme), redémarrant tout ce processus. Ce renouvellement n'est pas approprié car, à l'âge adulte, la dyslexie persiste et ne permet plus de grandes améliorations.

En raison des coûts élevés d'une telle démarche, une partie des étudiant-es qui auraient besoin d'un environnement plus adapté n'ont pas toujours les moyens d'accéder aux demandes d'aménagements. Ces difficultés mènent à des problèmes académiques évitables et ont des conséquences néfastes comme l'isolement et la dépression.

Aménagements à l'UNIGE :

En termes d'aménagements, l'Université accorde un tiers-temps supplémentaire aux examens. Ce temps permet de compenser le temps plus important nécessaire pour la lecture des énoncés et la rédaction mais pas les difficultés liées à la relecture. Il faut noter que le tiers-temps pour des examens qui durent au-delà de deux heures ne dépasse pas 40 minutes, ne constituant donc plus un véritable 'tiers'. Le tiers-temps doit s'appliquer à toute la longueur de l'examen, les pauses s'y rajoutant.

En outre, il est demandé aux professeur-es d'ignorer les fautes d'orthographe d'une personne dyslexique. Par contre, il n'existe pas de système de vérification pour contrôler le respect de ces mesures. Même s'il existe un cadre légal, pour le moment, la mise en place des mesures d'adaptation repose sur la bonne volonté des enseignant-es.

En prenant en compte le fait que les études d'une personne dyslexique peuvent être ralenties par rapport à une personne non concernée par la dyslexie, le prolongement des études proposé par l'Université est également une mesure possible. Il faut une instance de référence (litige) que l'étudiant-e peut consulter en cas de désaccord.

Bien que ces mesures, qui sont bénéfiques pour les étudiant-es concerné-es, existent, elles ne sont pas attribuées de manière automatique – c'est à l'étudiant-e de faire le premier pas et de trouver les options qui lui conviennent. Les aspects administratifs peuvent être difficiles à comprendre sans soutien/communication, d'où l'importance de faire comme les universités anglo-saxonnes et de demander aux étudiant-es qui s'inscrivent s'ils ont besoin d'une aide ou d'un conseil par rapport à leurs difficultés éventuelles. De plus, il existe des différences d'une faculté à une autre. Avec toutes les adaptations auxquelles tout-e étudiant-e fait face en entrant dans le monde universitaire, cet obstacle peut être décourageant. Une meilleure communication de la part de l'Université serait la bienvenue.

⁴ Concernant le bilan proposé à l'UNIGE :

Consultation en Logopédie. (s.d.). *Tarifs des consultations pour adultes présentant des troubles développementaux (dès le 01.08.2021)*. Université de Genève. Consulté le 28 avril 2022 sur <https://www.unige.ch/fapse/consultation-en-logopedie/tarifs/tarifs-des-consultations-pour-adultes-presentant-des-troubles-developpementaux>

⁵ Vie de campus. (s.d.). *Troubles dys (dyslexie, etc.)*. Université de Genève. Consulté le 28 avril 2023 sur <https://www.unige.ch/dife/sante-psychologie/besoins-particuliers/troubles-dys-dyslexie-etc>

Quelques exemples d'outils :

- Dragon : dictée orale ; beaucoup plus performant après un temps d'adaptation à la voix de l'utilisateur-trice ; très sensible aux bruits extérieurs
- Forbrain : parler dans un microphone et voir les fautes de langage possibles
- Lampes de modulation pour la lecture

L'attitude du corps enseignant :

La grande majorité des professeur-es à l'Université sont bienveillant-es. La difficulté pour trouver des solutions repose surtout sur le fait que des personnes non dyslexiques ont du mal à conceptualiser les difficultés qui peuvent être rencontrées au quotidien, sûrement renforcé par le fait que la dyslexie est un handicap invisible.

Les étudiant-es qui arrivent jusqu'à l'enseignement supérieur réussissent à compenser leurs difficultés au prix d'énormes efforts pour maintenir de bonnes notes, mais ne sont pas vu-es comme handicapé-es exactement pour cette raison.

La bonne nouvelle est que les obstacles à la bonne prise en charge viennent plus souvent d'un manque de conscience que d'un manque de moyens. Il y a une réelle volonté de la part des enseignant-es de trouver des solutions pour leurs étudiant-es, ce qui nous donne une capacité innovatrice pour mieux adapter l'environnement universitaire. C'est peut-être l'occasion d'élaborer de l'aide / des outils pour le corps enseignant, et cela avec l'aide de l'école des logopédistes à l'UNIGE.

Il faut également noter que la Suisse a reçu récemment de sévères critiques pour sa mise en œuvre lacunaire de la CDPH, pourtant ratifiée en 2014⁷. C'est le moment de changer.

RECOMMANDATIONS À COURT-TERME

Certaines des recommandations ci-dessous sont mises en place dans d'autres universités et fonctionnent. L'aménagement de l'Université est bénéfique pour tout le monde !

- Avoir un **diagnostic permanent** → ne pas devoir renouveler le diagnostic de dyslexie
- Bien informer sur les mesures d'adaptation dès la rentrée → un moment dédié à ça
 - Permettre aux étudiant-es de se signaler lors de leur inscription à l'Université : par exemple, laisser l'option de cocher une case « intéressé-e par les informations sur la dyslexie » ou « besoin d'aménagements » dans un formulaire
- Proposer des **textes de substitution** pour les ressources en langue étrangère
- Au niveau des mesures d'adaptation, il faut **penser hors examen** ; il faut encadrer l'étudiant-e tout au long de son parcours
- **Communiquer** autour de la dyslexie, **sensibiliser**
 - Séance obligatoire pour tout le personnel accompagnant les étudiant-es
 - Mettre en situation
 - Sensibiliser les étudiant-es sur les aménagements et les besoins

⁷Voir par exemple : <https://www.inclusion-handicap.ch/fr/themes/cdph/procedure-dexpertise/observations-finales-674.html>

- **Enregistrer les cours** pour permettre aux étudiant-es de suivre à leur rythme et retravailler les parties plus difficiles
 - Fixer, si nécessaire, un délai pour consulter l'enregistrement
 - Supprimer les parties sensibles (si, par exemple, discussion de cas cliniques) ou faire signer des formulaires de confidentialité
- Mettre à disposition les **diapositives avant le cours** afin que les étudiant-es puissent se préparer
- **Délais complémentaires** pour les contrôles continus ; les travaux nécessitant la lecture ou rédaction de textes prennent beaucoup plus de temps pour une personne dyslexique
- Le **cadre légal** existe, il faut le **respecter** et le mettre en œuvre
- Établir un **système de mentorat** intra-universitaire :
 - **Étudiant-es** formé-es, rémunéré-es (argent ou crédits)
 - Système plus humain, intégré
 - Organiser des **cafés solidaires** (logiciels, expériences, savoir que la personne n'est pas seule) → potentielle première étape
 - Former un **groupe WhatsApp** pour des échanges rapides
- **Concernant les examens** :
 - Proposer une **lecture d'énoncés à voix haute / Bionic Reading** (premières lettres mises en avant pour faciliter la lecture)
 - Assurer au moins une **salle séparée** pour les étudiant-es avec un temps supplémentaire ; les bruits et les mouvements des étudiant-es finissant leur examen et rendant leurs copies sont très dérangeants
 - Alternativement, proposer des **examens à distance** ; ceci est très utile pour les étudiant-es qui pourraient bénéficier de logiciels de dictée orale pour compenser leurs difficultés de rédaction, ou pour utiliser des logiciels de lecture d'énoncés
- Assurer le **respect des mesures**

RECOMMANDATIONS À LONG-TERME

- **Soutenir les frais** de diagnostic
- Offrir des **recommandations personnalisées** par rapport aux difficultés spécifiques suivant le rapport logopédique proposé par l'Université
- Proposer un **test de dépistage** / mieux communiquer sur les difficultés pour assurer que le plus d'étudiant-es concerné-es puissent se faire diagnostiquer et obtenir les aménagements nécessaires ; rendre les étudiant-es légitimes dans leurs difficultés
- Mettre en place des **ressources, outils** pour faciliter l'apprentissage : logiciels, sites
 - Créer une sorte de bibliothèque virtuelle
 - Savoir quels investissements valent la peine
 - Différencier les difficultés
- Proposer un **système de prise de notes** : 1-2 étudiant-es prennent des notes durant les cours, les professeur-es/assistant-es les vérifient et les mettent à disposition (déjà mis en place dans certains cours)

- Ne pas mettre le poids sur les professeur-es ; il faut mettre en place des **directives claires** qui faciliteront leur travail au final – donner des moyens au corps enseignant
- Proposer des **supports auditifs** pour les textes / bibliothèque sonore
- Proposer des **cours d'anglais adaptés au sujet** (ex. en psychologie) ou proposer des **permanences** de soutien linguistique adaptés au sujet
- Assurer que les documents mis à dispositions soient **compatibles avec les logiciels de lecture**
- Avoir des **séances questions-réponses après la fin des cours** pour les étudiant-es qui avancent plus lentement
- **Sous-titres** pour les enregistrements des cours (au moins automatiques)
- **Engager plus de personnel** pour améliorer le processus de diagnostic
- **Concernant les examens :**
 - **Adapter** les examens par rapport aux **besoins spécifiques** et profils variables
 - Laisser la possibilité d'utiliser des **ordinateurs** pour les évaluations nécessitant la rédaction : correction de l'orthographe, faciliter le travail pour les étudiant-es dysgraphiques ; ceci facilite également le processus de correction pour l'équipe enseignante
 - Réduire le nombre de QCM dans la mesure du possible ; établir des **règles de formulation pour les QCM** – ne pas jouer sur le langage ou la double négation (tester les connaissances, pas la langue)
 - Laisser **au minimum une semaine de révision** avant la période d'examens pour que les étudiant-es puissent assimiler le contenu à leur rythme
 - Proposer un système de **relecture** – par exemple, avoir une personne qui relit les copies durant le temps supplémentaire
 - Éventuellement, penser à proposer un **scribe** pour les personnes en grande difficulté (fait en France, au Canada, et en Angleterre) – cela change drastiquement l'expérience

Création d'un Pôle Dyslexie :

- Composition :
 - Quelques personnes spécialisées, **externes** à l'Université (sans conflit d'intérêts) pour : communication avec les professeur-es, communication inter-facultaire, assurer le respect des règles, éviter la stigmatisation des étudiant-es concerné-es, intervenir au sein du Conseil participatif, être présentes dans les réunions académiques
 - 2-3 personnes pour faire le lien rectorat-faculté
 - **Logopédistes, psychologues, personnes dyslexiques (dans le domaine universitaire)**
 - Il faut absolument impliquer les **étudiant-es concerné-es**, qui connaissent réellement la situation → **bottom-up** ; nous ne pouvons pas trouver de solutions sans ces personnes
 - **Partenariat :**
 - Étudiant-es en logopédie : intégrer leurs stages / travaux de master
 - Service des besoins particuliers

- Pôle Cité
- Centre de la carrière : transition au monde professionnel – débouchés, lettres de motivation, etc.
 - Sponsors
- Avec un but pratique, pas politique
- Avec un bureau physique, des permanences
- Avoir de l'**autorité** pour assurer le respect des règles
- Organiser des **groupes de travail** pour les étudiant-es
- Assurer un service de **soutien par rapport aux questions** des personnes concernées ; répondre aux questions du corps enseignant
- **Recensement des outils** ; rester à jour
 - Être en contact avec les éditeur-es d'outils/logiciels
- Proposer des **journées d'information** (rentrée et boussole)
- **Centraliser la gestion des dossiers, standardiser les mesures**
- Proposer des **ateliers** : logiciels, type « réussir ses études »
- Le **présenter à la rentrée** : dans les séances d'information et les cours obligatoires de chaque faculté
- Élaborer un **règlement**
- **Relecture officielle** des travaux écrits
- Aider les étudiant-es à développer des **stratégies**, les rendre aussi autonome que possible
- Établir une **charte graphique** (template pour les diapositives, textes) comme ce qui existe dans des universités outre-Atlantique (ex. *learning centers*)

Il faut retenir qu'en adaptant l'UNIGE, on aide la totalité du corps enseignant et étudiantin. Tout le monde profitera de ces changements !